



CONVENTION DE SERVICE CYBERPLUS PAIEMENT EXPRESS

CONDITIONS GÉNÉRALES

La Convention de Service Cyberplus Paiement Express est une solution d'encaissement des ordres de paiement par carte donnés à distance au profit des clients recevant des paiements à distance, ainsi qu'un ensemble de traitements et fonctionnalités associés ci-après désignés le « Service ».

Article 1 - DEFINITIONS

Toutes les définitions insérées dans les Conditions Générales du contrat d'acceptation en paiement à distance sécurisé VADS sont applicables à la présente Convention, ladite Convention étant composée des présentes Conditions Générales et des Conditions Particulières.

Les définitions supplémentaires suivantes auront la signification qui suit :

Acheteur : toute personne réalisant une opération de paiement par carte à distance auprès du Client, Accepteur.

L'Application : application mobile, Paiement Express dédiée à l'utilisation de certaines fonctionnalités du Service. L'Application est mise à disposition

- soit sur les plateformes de téléchargement du type « Play Store » ou « App Store »,
- soit, pour certains terminaux de paiement Android, sur la plateforme de téléchargement du fournisseur du terminal de paiement Android

Back-office : interface mise à disposition du Client par la Banque Populaire, et lui permettant de gérer ses transactions, de suivre son activité et de paramétriser son Service.

Client : Personne physique ou morale agissant pour des besoins professionnels ayant souscrit au Service.

Service : ensemble des traitements et fonctionnalités liés à l'encaissement des paiements en vente à distance objets de la présente Convention.

Site documentaire : site internet (<https://paiement.systempay.fr/doc/fr-FR/>) qui met à disposition du Client un ensemble de documents relatifs aux spécifications techniques et fonctionnelles du Service, une foire aux questions, et un formulaire de contact de l'Assistance Clients.

Paiement Express : marque commerciale du Service.

TPE Android : Terminal de Paiement Electronique équipé d'un OS système d'exploitation (OS : Operating System) Android.

Personnes habilitées : désigne les personnes physiques (Collaborateurs, préposés du Client) autorisées par le Client, à utiliser le Service aux fins d'agir au nom et pour le compte du Client dans le périmètre des fonctions attribuées à ces personnes

Banque Populaire Méditerranée, Siège social : 457 Promenade des Anglais, 06200 Nice. Téléphone: 04 93 21 52 00*. www.bpmmed.fr. SA coopérative de BP à capital variable (art. L512-2 et suivants du CMF et les textes relatifs aux BP et aux établissements de crédit) - 058801481 RCS Nice. ORIAS N°07005622 -TVA intracommunautaire FR 6105801481. Succursale de Monaco - 3-9 Boulevard des Moulins - MC 98000 Monaco RCI 00S03751 - TVA : FR 64000053529 - Tél : +377 92 16 57 57* - www.banquepopulaire.mc. *Appel non surtaxé, coût selon opérateur. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNP délivré par l'ADEME

CG Cyberplus Paiement Express- Novembre 2025

physiques par le Client conformément aux Conditions Particulières de la Convention.

Article 2 - OBJET DE LA CONVENTION DE SERVICES

La Banque Populaire propose à ses clients associations et autres organismes sans but lucratif, entreprises (artisans, commerçants, entreprises exploitées sous forme libérale), recevant des paiements à distance, une solution d'encaissement des ordres de paiement par carte donnés à distance à leur profit, ainsi qu'un ensemble de traitements et fonctionnalités associés, désignés sous le nom de "Service".

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les modalités techniques et juridiques selon lesquelles la Banque Populaire permet au Client de bénéficier du service. Le Service est utilisable par les Personnes habilitées.

L'adhésion au Service est effectuée par la signature des Conditions Particulières.

Par cette signature, le Client accepte les présentes Conditions Générales, souscrit au Service et, le cas échéant, aux services additionnels mentionnés dans les Conditions particulières, et s'engage à respecter les instructions de la documentation disponible sur le site internet SYSTEMPAY, systempay.fr, visé à l'article 6 ci-après.

Les Conditions particulières et les présentes Conditions Générales constituent la présente convention, ci-après dénommée la "Convention".

Elle annule et remplace toute autre convention qui aurait pu être signée entre les Parties, relative au Service

Article 3 - PRÉSENTATION DU SERVICE

Le Service requiert la signature d'un contrat d'acceptation en paiement à distance sécurisé VADS avec la Banque Populaire

Le Service comprend :

Le service de création de lien de paiement

L'accès à l'Application mobile dédiée à la solution

La page de paiement

- affichage des cours de change en devises (contre-valeur),
- affichage des pages de paiement en multi-langues (9 langues : Allemand, anglais, chinois, espagnol, italien, japonais, portugais russe et turc),
- affichage dynamique pour les smartphones et les tablettes,